

du Conseil d'Administration du 14 décembre 2017

Date 14 décembre 2017

Auteur Didier QUILLOT Référence LFP.PV.CA.2017.12.14

Réunion du 14 décembre 2017

Présidente Nathalie BOY DE LA TOUR

MM. Nasser AL-KHELAIFI, Bernard CAÏAZZO, Saïd CHABANE, Michel DENISOT, Bertrand DESPLAT, Raymond DOMENECH, Alain GUERRINI, Sylvain KASTENDEUCH, Vincent LABRUNE, Alexandre LACOMBE, Olivier LAMARRE, Claude MICHY, Laurent NICOLLIN, Alain ORSONI, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Jean-Pierre RIVERE, Eric ROLLAND, Jean-Michel ROUSSIER, Vadim

VASILYEV.

Excusés M. Jean-François FORTIN (représenté par Saïd CHABANE).

Assistent M. Noël LE GRAËT.

M. Didier QUILLOT.

MM. Jérôme BELAYGUE, Bruno BELGODERE, Sébastien CAZALI, Philippe DIALLO,

Jacques LEVI, Adrien MAUREL, Arnaud ROUGER.

Mmes Stéphanie BOURDAIS, Corinne CANTIN, Marie-Hélène PATRY.

Le Conseil,

réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou représentés, peut valablement délibérer.



du Conseil d'Administration du 14 décembre 2017

1. Adoption des précédents procès-verbaux

Le Conseil,

Adopte à l'unanimité les procès-verbaux des précédentes réunions :

- Bureau du 6 septembre 2017
- Conseil d'Administration du 21 septembre 2017
- Bureau du 18 octobre 2017
- Bureau du 16 novembre 2017

2. Décisions opérationnelles et règlementaires

Arrêté des comptes pour l'exercice clos au 30 juin 2017

Le Conseil,

Après avoir entendu M. Sébastien CAZALI, Directeur Administratif et Financier, présenter les comptes de la LFP au 30 juin 2017,

Après avoir entendu M. Jacques Levi, Commissaire aux Comptes, présenter les conclusions de sa mission.

Arrête à l'unanimité les comptes de l'exercice 2016/2017 clos le 30 juin 2017 qui seront ensuite soumis pour approbation à l'Assemblée Générale.

Versement de solidarité UEFA 2016/2017

Le Conseil.

Vu l'article 24 des statuts de la LFP,

Décide, au titre de la saison 2016/2017, de répartir le versement de solidarité de l'UEFA aux clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 n'ayant participé ni à la phase de groupe de la Champions League 2016/2017, ni à la phase de groupe de l'Europa League 2016/2017, selon les critères suivants :

50% entre les clubs concernés ayant un centre de formation agrée 1A, 1B, 2A, 2B et 2C;

30% entre les clubs concernés ayant un centre de catégorie 1 ;

20% répartis entre les clubs concernés ayant un centre de catégorie 1A, 1B, 2A et 2B dont 60% pour les clubs classés 1A et 40% pour les clubs classés 1B, 2A et 2B;

Application d'un plafond de 4 300 000 € pour l'ensemble des clubs de Ligue 2.

La répartition aux clubs sera faite sur la base du classement des centres de formation proposé par la DTN et adopté par la CCNMF en date du 3 juillet 2017, sous réserve qu'à la date de versement ils bénéficient du statut professionnel et ne soient pas en liquidation judiciaire. Le versement interviendra après encaissement des fonds par la LFP.



du Conseil d'Administration du 14 décembre 2017

Guide de répartition des droits audiovisuels 2017/2018 : Addendum n° 1

Le Conseil,

Après avoir entendu M. Sébastien CAZALI, Directeur Administratif et Financier, présenter l'Addendum N°1 au guide de répartition des droits audiovisuels 2017/2018 relatif à la répartition des reliquats d'aide aux clubs relégués conformément aux propositions du Collège Ligue 1 du 9 octobre 2017 et du Collège Ligue 2 du 17 octobre 2017,

Adopte à l'unanimité l'addendum N°1 au guide de répartition des droits audiovisuels 2017/2018.

Validation des candidatures au Conseil d'Administration

Le Conseil,

Valide la candidature de M. Jacques-Henri EYRAUD au collège des représentants de groupement sportifs de Ligue 1 en remplacement de M. René RUELLO (démissionnaire),

Valide les candidatures de MM. Jean-Pierre CAILLOT et Karim FRADIN au collège des représentants de groupement sportifs de Ligue 2 en remplacement de M. Claude MICHY (devenu Président de l'UCPF).

Calendrier général des compétitions 2018-2019

Le Conseil,

Adopte, à l'unanimité moins une abstention, le calendrier général des compétitions ci-annexé et prévoyant une date de reprise de la Ligue 1 Conforama le 11 août 2018,

Prend acte, compte tenu du positionnement de la finale de la Coupe de France le 27 avril 2019 de la nécessité d'avancer les matchs de la 35^{ème} journée au mercredi 24 avril dans l'hypothèse ou un club finaliste serait encore qualifié en 1/2 finale d'une compétition européenne.

Aménagement des critères de la licence clubs

Le Conseil.

Après un large échange de vues sur l'opportunité de maintenir ou supprimer un bonus DNCG dans la Licence Club,

Adopte à l'unanimité les modifications ci-annexées et détaillées dans le PV de la Commission de la Licence Club du 27 novembre 2017 à l'exception de la suppression du bonus DNCG,

Demande à la Commission de la Licence Club de mener, en liens étroits avec la Commission de Contrôle des Clubs professionnels, une réflexion visant à intégrer des critères financiers dans les 10 000 points de la Licence Club pour récompenser les clubs correctement gérés en remplacement du Bonus DNCG.



du Conseil d'Administration du 14 décembre 2017

Modification du règlement de la DNCG

Le Conseil,

Vu les propositions de modifications de l'article 7 de la Convention FFF/LFP, ainsi que du Règlement de la DNCG et, notamment des articles 2, 3, 8 et 11 dudit règlement concernant :

- la réunion plénière des Commissions de la DNCG,
- la nomination des membres de la Commission de Contrôle des Clubs Professionnels et de son Président.
- la composition du Bureau des Commissions de la DNCG,
- le contrôle financier de l'activité des agents sportifs,

Approuve à l'unanimité l'ensemble des propositions de modifications de la Convention FFF/LFP et du Règlement de la DNCG ;

Précise, en ce qui concerne la nomination du Président de la Commission de Contrôle des Clubs Professionnels (article 3), que le Conseil d'Administration de la LFP statuera sur proposition préalable de la Commission de Contrôle des Clubs Professionnels.

3. Arbitrage : Assistance vidéo et Professionnalisation

Le Conseil,

Après avoir entendu M. Didier QUILLOT présenter :

- L'état des négociations concernant le renouvellement du protocole tripartite FFF/LFP/SAFE audelà du 30 juin 2018,
- Un point d'étape concernant le plan de professionnalisation qui comprend notamment la construction d'un Centre Technique de le l'Arbitrage à Clairefontaine,
- Les éléments relatifs à la mise en place de l'arbitrage vidéo à compter de la saison 2018/2019 en Ligue 1, et en Coupe de la Ligue à compter des ¼ de finale de l'édition en cours,

Après un large échange de vues sur l'ensemble de ces points,

Décide:

- Pour la saison 2018/2019, de valider la mise en place de l'assistance vidéo en Ligue 1 et en Coupe de la Ligue à compter des ¼ de finale, avec une solution technique décentralisée sur site. Le coût global est estimé à 3,3 M€ pour 2018/2019.
- De suspendre les évolutions prévues dans le plan de professionnalisation pour la saison prochaine et de geler le projet de création d'un Centre Technique de l'arbitrage à Clairefontaine dans l'attente de la réalisation d'études plus approfondies.

4. Point d'avancement plan stratégique 2017-2022

Le Conseil,

Après un rappel des ambitions fixées et des initiatives comprises dans le Plan Stratégique de la LFP,



du Conseil d'Administration du 14 décembre 2017

Entend Nathalie Boy de la Tour et Didier Quillot présenter les moyens mis en œuvre au sein de la LFP pour assurer la mise en œuvre opérationnelle du plan stratégique, à savoir :

- l'évolution de l'organigramme de la LFP,
- les processus de pilotage et de suivi du plan stratégique,
- la liste des porteurs des initiatives associant salariés LFP, membres du CA, présidents de club et salariés FFF,
- les outils développés pour mettre en œuvre le plan stratégique (tableau de bord et feuilles de route).

Entend également Nathalie Boy de la Tour et Didier Quillot faire un point sur les avancées réalisées pour chaque initiative et rappeler qu'un point d'avancement des chantiers sera fait à chaque Conseil d'administration

5. Stratégie RSE

Le Conseil,

Après présentation par Nathalie Boy de la Tour,

Adopte le plan RSE de la LFP et le lancement du programme Révélons Nos Talents en partenariat avec EPIC et SIMPLON.

6. Point divers

Le Conseil,

Prend acte du désengagement de la Ligue de Football Professionnel en tant que membre de l'association Génération Foot, étant rappelé que la Ligue de Football Professionnel n'a jamais participé à son financement.

La Présidente

Nathalie BOY DE LA TOUR

N. Boy de la Ten.

Le Directeur Général Exécutif, **Didier QUILLOT**